

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **9 septembre 2019**

Décision n° **CP-2019-3332**

commune (s) :

objet : Fourniture de pièces détachées et prestations de maintenance pour les matériels hydrauliques des stations d'épuration et de relèvement des eaux usées de la Métropole de Lyon - Lancement de la procédure avec négociation - Autorisation de signer l'accord-cadre à bons de commandes de fournitures

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Philip

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 30 août 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 10 septembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Gandolfi, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Abadie, Colin, Mmes Laurent (pouvoir à Mme Jannot), Frih, Frier, M. Barge.

Absents non excusés : M. Barral.

**Commission permanente du 9 septembre 2019****Décision n° CP-2019-3332**

objet : **Fourniture de pièces détachées et prestations de maintenance pour les matériels hydrauliques des stations d'épuration et de relèvement des eaux usées de la Métropole de Lyon - Lancement de la procédure avec négociation - Autorisation de signer l'accord-cadre à bons de commandes de fournitures**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 28 août 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

**I - Présentation du marché****1° - Prestations à réaliser**

Le présent marché est destiné à assurer la fourniture de pièces et accessoires hydrauliques et la réalisation de prestations de maintenance sur les installations hydrauliques des stations d'épuration et de relèvement des eaux usées de la Métropole.

**2° - Choix de la procédure**

La Métropole agit en qualité d'entité adjudicatrice.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure avec négociation lancée en application des articles L 2124-3, R 2124-4 et R 2161-21 à R 2161-23 du code de la commande publique.

**II - Caractéristiques du marché****1° - Forme et durée du marché**

Les prestations à réaliser feraient l'objet d'un accord-cadre au sens des articles R 2162-1 à R 2162-6 et R 2162-13 et R 2162-14 du code susvisé, conclu pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon tacite une fois 2 années.

**2° - Montants du marché**

L'accord-cadre à bons de commande comporterait un engagement de commande minimum de 60 000 € HT et maximum de 240 000 € HT pour la durée ferme du marché.

Les montants relatifs à la période ferme sont identiques pour la période de reconduction.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit accord-cadre à bons de commande, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le lancement de la procédure en vue de l'attribution d'un accord-cadre à bons de commande, portant sur la fourniture de pièces détachées et prestations de maintenance pour les matériels hydrauliques des stations d'épuration et de relèvement des eaux usées de la Métropole.

**2° - Les offres** seront choisies par la commission permanente d'appel d'offres de la Métropole.

**3° - Autorise** monsieur le Président à signer le marché de fourniture de pièces détachées et prestations de maintenance pour les matériels hydrauliques des stations d'épuration et de relèvement des eaux usées de la Métropole et tous les actes y afférents avec un montant minimum de 60 000 € HT et maximum de 240 000 € HT pour la durée ferme de 2 ans. Les montants relatifs à la période ferme sont identiques pour la période de reconduction.

**4° - Les dépenses** d'exploitation en résultant seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe de l'assainissement - exercices 2020 à 2024 - chapitre 011 - opération n° 2P19O2178.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 10 septembre 2019.**